Wesh Tacot à la rencontre des jeunes !

FLÉMALLE

Cette caravane se veut un outil de rencontre et d'émergence de projets.

Mais c'est quoi cette caravane ? C'est la Wesh Tacot de la maison des jeunes de Flémalle. Wesh comme ce mot dérivé de l'arabe que les jeunes utilisent couramment pour dire "Salut", pour s'interpeller. Tacot en référence aux tacos que les jeunes apprécient particulièrement et puis, il est un fait qu'elle n'est plus toute jeune cette caravane… Wesh Tacot est donc le nom donné à cette caravane que les jeunes ont aménagée eux-mêmes avec l'aide des animateurs.

Inaugurée ce samedi, elle sera présente les lundis et jeudis, de 16 h à 20 h, aux Marnières aux Trixhes, sur la petite esplanade proche de l'école Notre-Dame. Cette caravane Wesh Tacot se veut un outil de rencontre, de partage autour du vivre-ensemble et d'émergence de projets.

"*Ayant constaté une désertification des jeunes, nous avons souhaité inverser la démarche et ainsi faire en sorte d'aller vers les jeunes dans les quartiers. C'est un collègue qui est revenu avec cette idée du Québec, où il a découvert diverses initiatives citoyennes*", précise Colette Vanhee, coordinatrice de la maison des jeunes de Flémalle.

Diverses fonctions

Si Wesh Tacot se postera dans un premier temps aux Trixhes, l'idée est de la faire voyager dans les différents quartiers de la commune et d'y développer différents projets sur base des demandes et souhaits qui seront exprimés par les personnes qui la fréquenteront.

À disposition d'associations et de groupements de citoyens.

"*Cet accueil nomade, au-delà de son caractère atypique, se veut neutre et évolutif. Il deviendra ce que les jeunes en feront, ce que vous en ferez. Musique, atelier vidéo, projets numériques, cuisine, relooking de vêtements, réparation de vélos et bien d'autres possibilités encore*", souligne Marie-Pierre Seret, présidente de la maison des jeunes.

Cette caravane sera d'ailleurs le point de rassemblement d'un Café Papote qui sera mis en place en 2020. Son intérieur a été voulu on ne peut plus neutre afin de lui donner la possibilité d'endosser diverses fonctions.

À noter qu'elle pourra être mise à la disposition d'associations, de groupements de citoyens dans le cadre de l'organisation d'événements.

Jessica Defgnée

Wesh Tacot vous attendra les lundis et jeudis, de 16 h à 20 h, aux Trixhes. © DEFGNEE

Premier bilan positif pour la charte

HANNUT

La vie nocturne est encadrée.

C'était en juin dernier : le conseil communal de Hannut adoptait, et ce à l'unanimité, une charte. Laquelle était destinée à mieux encadrer la vie festive et nocturne au sein de l'entité hesbignonne.

Il faut dire que ces derniers temps, à Hannut tout comme d'ailleurs dans la commune voisine de Waremme, des faits de tapage nocturne et autres troubles à l'ordre public ont été constatés.

C'est ainsi qu'une charte pour une vie festive et nocturne voulue "*positive et responsable*" a été soumise aux élus hannutois par le collège communal. Outre l'adoption du texte par ces derniers, les représentants du secteur Horeca du centre-ville ont été invités à souscrire au document.

Trente établissements

Lequel comprend une série d'engagements à remplir afin de permettre in fine aux cafetiers de se voir décerner un label par la Ville de Hannut. Au total, comme rappelé par le bourgmestre Manu Douette (MR), une trentaine d'établissements actifs sur le territoire communal sont concernés.

"*Mais ce sont essentiellement les cafés de nuit qui sont visés*", souligne ce dernier, interrogé il y a peu par l'opposition H+ sur le suivi de cette charte. Laquelle a trait tant à une limitation des horaires d'ouverture qu'à la pose de limiteurs de son, sans oublier l'engagement d'agents d'accueil.

Selon le bourgmestre, les six cafés "*problématiques*" ont signé la charte et les premiers retours sont positifs. Et ce en matière de répression mais également de prévention, les deux volets étant mis en avant par les autorités communales. Lesquelles entendent poursuivre dans cette voie, pourquoi pas avec la commune de Waremme qui s'est montrée intéressée.

Bruno Boutsen

Enodia : Liège et Verviers s'expriment

GOUVERNANCE

Des conseils communaux sont prévus ce lundi soir.

Le collège communal liégeois a débattu du dossier Nethys. Et ce après avoir entendu une communication de l'échevine Julie Fernandez Fernandez, présidente du CA de l'intercommunale Enodia. "*Le collège affirme avec force sa désapprobation quant aux sommes versées à une partie de l'ancien management et s'indigne des procédures de versement de celles-ci.*"

Et la majorité communale PS-MR de rappeler sa préoccupation en vue de la défense des intérêts économiques de la région et de la défense de l'emploi local. Le collège se dit également soucieux de la sauvegarde du patrimoine public, celui de la Province mais aussi des communes et Villes, dont la Ville de Liège.

C'est ainsi qu'il entreprendra "*toute démarche et action, en ce compris judiciaire, qu'il jugera utile pour que toute somme qui aurait été perçue illégalement soit restituée*". Différents avis juridiques sont attendus pour le 28 novembre, date à laquelle se réunira le CA d'Enodia, qui a décidé d'agir. Le collège estime qu'une décision du conseil communal, qui se réunit ce lundi, est prématurée.

La majorité communale verviétoise a aussi tenu à s'exprimer "*sur la question des indemnités annoncées par la presse comme ayant été touchées par les anciens dirigeants de Nethys*". C'est ce qu'ont indiqué la bourgmestre Muriel Targnion (PS) et les échevins Maxime Degey (MR) et Jean-François Chefneux (Nouveau Verviers). "*La majorité communale est profondément choquée par l'importance des montants. Nous tenons à souligner que personne dans notre majorité n'était au courant et n'a cautionné de telles sommes*", ont ajouté ces derniers.

L'opposition CDH-Ecolo-PTB a pour sa part déposé des points à l'ordre du jour du conseil communal de ce lundi afin que Verviers se porte partie civile dans ce dossier. Du côté de la majorité, on ne se dit "*pas contre le principe de se porter partie civile*". "*Mais, pour nous prononcer, nous souhaitons demander à pouvoir disposer du rapport juridique commandé par le groupe Enodia-Nethys et solliciter une brève analyse juridique afin de savoir si la Ville a subi un préjudice.*"

B.B. et Lu.D.

© S.A. IPM 2019. Toute représentation ou reproduction, même partielle, de la présente publication, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de l'éditeur ou de ses ayants droit.